



COMMUNE DE RÉMUZAT

DEL- 12-29022024

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240229-DEL_12_29022024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 23/02/2024
AUBERY Chantal	X				
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		Etienne LATIL	Secrétaire de séance : T SERRE
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline		X		Olivier SALIN	
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

Objet : Défense Extérieure Contre l'Incendie -Maitrise d'œuvre travaux

Etienne LATIL deuxième adjoint, rappelle que le schéma directeur de Défense Extérieure Contre l'Incendie, réalisé par le cabinet d'études CEREG est terminé. L'arrêté communal DECI a été pris en décembre 2023. Le Conseil municipal, par délibération du 29 février 2024 a créé le service public DECI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de continuer la mise en conformité
- **DECIDE** d'avoir recours à un bureau d'étude pour la situation pragmatique citée dans le schéma directeur DECI

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0